

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-799**Objet : Environnement – ENS - Contrat Atout Nature programme d'action 2024**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu le contrat d'objectifs et de partenariat 2023-2026 ATOUT NATURE avec le Département de l'Ardèche.

Considérant que la délibération n°2023-262 autorise M. le Président ou la Vice-présidente en charge de l'environnement à signer le Contrat Atout Nature ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DECIDE

Article 1 – De valider le programme d'action 2024 ci-joint.

Article 2 – De solliciter une aide financière de 40 000€ auprès du Département de la Ardèche pour la gestion 2024 de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne en lien le programme d'action 2024 et son plan de financement.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231221-DEC_2023_799-AR



PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ANNEE 2024

Gestion des sites ENS inscrits au réseau départemental

Site ENS : Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne - 3D

Tableau de synthèse du programme d'actions prévisionnel 2024 en FONCTIONNEMENT

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	financement du Dpt		Autofinancement		Autres financements			
				Montant ⁽¹⁾	taux	Montant ⁽¹⁾	taux	financeur	Montant ⁽¹⁾	taux	
1/Actions											
2024-DDD-1	Animation et coordination (80% ETP)	30 000,00 €	TTC	12 500,00 €	42%	17 500,00 €	58%				-
Sous-total 1		30 000,00 €	TTC	12 500,00 €	42%	17 500,00 €	58%				
2/Actions											
2024-DDD-2	Education à la nature à destination des scolaires	41 225,00 €	TTC	12 000,00 €	29%	29 225,00 €	71%				
Sous-total 2		41 225,00 €	TTC	12 000,00 €	29%	29 225,00 €	71%				
4/Actions											
2024-DDD-3	Organisation d'un événement Nature	3 000,00 €	TTC	1 500,00 €	50%	1 500,00 €	50%				
Sous-total 2		3 000,00 €	TTC	1 500,00 €	50%	1 500,00 €	50%				
N° Fiche action	Intitulé de l'action	Montant de l'action		Montant du reversement maximum							Porteur de projet bénéficiaire d'un reversement de la subvention
3/Actions avec reversement de subvention											
Sous-total 3											
Total		74 225,00 €	TTC	26 000,00 €	35%	48 225,00 €	65%				

Tableau de synthèse du programme d'actions prévisionnel 2024 en INVESTISSEMENT

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	financement du Dpt		Autofinancement		Autres financements			
				Montant ⁽¹⁾	taux	Montant ⁽¹⁾	taux	financeur	Montant ⁽¹⁾	taux	
1/Actions											
2024-DDD-4	Valorisation de la Boucle de Morens	12 950,00 €	TTC	3 500,00 €	27%	9 450,00 €	73%				
Sous-total 1		12 950,00 €	TTC	3 500,00 €	27%	9 450,00 €	73%				
2/Actions											
2024-DDD-5	Mise à jour du plan de gestion du site	25 000,00 €	TTC	10 500,00 €	42%	14 500,00 €	58%				
Sous-total 2		25 000,00 €	TTC	10 500,00 €	42%	14 500,00 €	58%				
N° Fiche action	Intitulé de l'action	Montant de l'action		Montant du reversement maximum							Porteur de projet bénéficiaire d'un reversement de la subvention
2/Actions avec reversement de subvention											
Sous-total 2											
Total		37 950,00 €	TTC	14 000,00 €	37%	23 950,00 €	63%				

Total général du programme 112 175,00 € TTC 40 000,00 € 36% 72 175,00 € 64%

Les montants des actions sont inscrits à titre indicatif et peuvent être soumis à modification.

(1) : Mettre un tiret si montant sans objet